



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur de
l'éducation

Combattre la discrimination dans l'enseignement

**Neuvième consultation des États membres
sur l'application de la Convention et
de la Recommandation concernant la lutte
contre la discrimination dans le domaine
de l'enseignement (1960)**

**Principes directeurs pour
l'établissement des rapports
des états membres sur
l'application de la Convention et
de la Recommandation concernant
la lutte contre la discrimination
dans le domaine de l'enseignement
(1960)**

**approuvés par le Conseil exécutif de l'UNESCO
à sa 197^e session en octobre 2015**

Publié par
l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

Secteur de l'éducation
7 place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France

© UNESCO 2016
Tous droits réservés

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Conception graphique et impression dans les ateliers de l'UNESCO

Imprimé en France

(ED-2016/WS/4) CLD 315.16

1. Observations préliminaires

Les présents principes directeurs ont pour objet d'assister les États membres lors de l'établissement de leurs rapports sur l'application de la Convention de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (« la Convention ») et de la Recommandation de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (« la Recommandation »).

La Convention et la Recommandation, adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO en 1960, procèdent directement du mandat dont l'Organisation a été investie dans son Acte constitutif, à savoir « réaliser graduellement l'idéal d'une chance égale d'éducation pour tous, sans distinction de race, de sexe, ni d'aucune condition économique ou sociale ».

À la lumière du programme de développement pour l'après-2015, le suivi de l'application de la Convention et de la Recommandation revêt une importance cruciale, car il est essentiel d'assurer une éducation à tous et de lutter contre la persistance des inégalités d'accès, de participation et dans les résultats d'apprentissage à tous les niveaux de l'enseignement, dont sont en particulier victimes les groupes les plus vulnérables. Il faut insister sur la nécessité d'adopter, au plan national, des mesures visant à rendre l'éducation de qualité accessible à tous sans discrimination. Contribuent à ce processus toutes les dispositions concrètes que prennent les États membres en application des obligations juridiques qui sont les leurs au titre de la Convention et de la Recommandation.

2. Obligations en matière de rapports

Les États membres doivent tenir compte du fait que la nature juridique des obligations leur incombant est différente selon qu'elles découlent de la Convention ou de la Recommandation. La **Convention ayant force obligatoire**, les États qui y sont parties doivent incorporer ses dispositions dans leur Constitution nationale ou leur droit interne. **La Recommandation, par nature non contraignante, est l'expression d'une exigence morale et politique.** Elle tient compte des difficultés que certains États sont susceptibles de rencontrer, pour diverses raisons et en particulier lorsque leur structure est fédérale, pour ratifier la Convention. Si l'on fait abstraction des différences de formulation et de portée juridique tenant aux caractéristiques respectives de ces deux instruments, la teneur de la Recommandation et celle de la Convention sont identiques. Le libellé et les dispositions des articles I à VII de la Convention sont en tous points similaires à ceux des sections I à VII de la Recommandation. Les États membres doivent donner effet à la Convention dans leur législation nationale et dans

leurs politiques d'éducation. En outre, les dispositions de l'article VII de la Convention et de la section correspondante de la Recommandation, relatives à l'obligation de soumettre des rapports, sont les mêmes.

L'Acte constitutif dispose en son article VIII que « chaque État membre adresse à l'Organisation, aux dates et sous la forme que déterminera la Conférence générale, des rapports sur les lois, règlements et statistiques relatifs à ses institutions et à son activité dans l'ordre de l'éducation, de la science et de la culture, ainsi que sur la suite donnée aux recommandations et conventions visées à l'article IV, paragraphe 4 ». En conséquence, les États membres qui ne sont pas parties à la Convention doivent remettre un rapport sur l'application de la Recommandation.

Les rapports doivent être aussi complets que possible et établis de façon participative, en collaboration avec les ministères de l'éducation et les autres ministères compétents s'agissant du droit à l'éducation. Ils doivent également contenir des informations pertinentes émanant d'organisations non gouvernementales ayant l'éducation pour principal domaine d'activité. L'établissement des rapports est l'occasion pour les États membres d'évaluer leur mise en œuvre du droit à l'éducation et d'engager un dialogue avec des interlocuteurs compétents.

3. Indications générales

Même si certains points y sont soulevés sous forme de questions, il faut considérer les principes directeurs comme un guide. Les États membres sont encouragés à communiquer autant de renseignements que possible. Leurs rapports doivent présenter le cadre constitutionnel, législatif et administratif institué en vue de donner effet aux dispositions garanties par les instruments visés, et les États membres doivent expliquer de quelle manière leurs dispositions législatives et leurs pratiques donnent effet aux droits énoncés dans la Convention et dans la Recommandation, en décrivant les normes juridiques applicables en la matière, mais aussi la situation de fait.

Les États membres qui ont déjà soumis un rapport à l'occasion de la huitième Consultation (2011-2013) sont invités à s'y référer le cas échéant. Lorsque certaines des informations fournies au titre de l'examen national 2015 de l'Éducation pour tous sont pertinentes, les États membres peuvent les reproduire ou y faire référence en indiquant précisément où il est possible de les retrouver.

La durée de la période d'établissement des rapports au titre de la neuvième Consultation sur l'application de la Convention et de la Recommandation a été fixée à quatre ans (2012-2015).

4. Modalités

Les présents principes directeurs contiennent deux séries de questions/observations : (1) des questions de base auxquelles les États membres (qu'ils soient ou non parties à la Convention) doivent répondre directement ; (2) des questions complémentaires, accompagnées d'instructions destinées à aider les États membres à structurer et à détailler leurs réponses (notamment des observations utiles quant à la manière de répondre efficacement aux questions posées) ; ces éléments figurent en italiques. L'objectif est de simplifier et de raccourcir les principes directeurs, tout en dispensant des conseils aux États membres afin de les assister dans la préparation de leurs réponses.

I. Données sur les mesures législatives, judiciaires, administratives ou autres prises par l'État au niveau national

1. Ratification de la Convention

1.1 Si la Convention n'a pas encore été ratifiée :

- Votre pays prévoit-il de ratifier cet instrument ? Oui/Non
- Veuillez indiquer à quel stade du processus de ratification se trouve votre pays.
 - *Ratification prochaine*
 - *En cours*
 - *En préparation active*
 - *Non envisagée à court, moyen ou long terme*
- Merci d'expliquer brièvement quels sont les obstacles ou difficultés que vous rencontrez pour mener à bien le processus de ratification et comment vous prévoyez de les surmonter.

Indiquez :

- *Les obstacles d'ordre juridique, institutionnel, politique ou pratique*

- *Les moyens mis en œuvre pour les surmonter*
- *Dans quelle mesure l'UNESCO peut vous aider à mener à bien le processus*

1.2 Si le Protocole de 1962 instituant une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement¹ n'a pas encore été ratifié :

- Votre pays prévoit-il de ratifier cet instrument ? Oui/Non
- Veuillez indiquer à quel stade du processus de ratification se trouve votre pays.
 - *Ratification prochaine*
 - *En cours*
 - *En préparation active*
 - *Non envisagée à court, moyen ou long terme*
- Merci d'expliquer brièvement quels sont les obstacles ou difficultés que vous rencontrez pour mener à bien le processus de ratification et comment vous prévoyez de les surmonter.

Indiquez :

- *Les obstacles d'ordre juridique, institutionnel, politique ou pratique*
- *Les moyens mis en œuvre pour les surmonter*
- *Dans quelle mesure l'UNESCO peut vous aider à mener à bien le processus*

¹ Le Protocole a été adopté en 1962. On trouvera davantage de renseignements sur la Commission à l'adresse suivante : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=23762&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

2. Cadre juridique régissant la protection des droits garantis par la Convention et la Recommandation dans le système juridique national

2.1 Si votre pays est un État partie à la Convention :

- La Convention est-elle directement applicable en droit national depuis sa ratification ? Oui/Non
- Dans le cas contraire, la Convention a-t-elle été incorporée à la Constitution nationale ou au droit interne de manière à la rendre directement applicable ?

Communiquer des informations permettant de déterminer si les dispositions de la Convention sont garanties par un instrument juridique national (Constitution, texte législatif ou autres dispositions de portée nationale)

- Veuillez indiquer s'il est possible d'invoquer les dispositions de la Convention et d'en poursuivre l'application devant les tribunaux et les autorités administratives.

Il convient de faire savoir quelles sont les autorités judiciaires, administratives et autres qui ont compétence en ce qui concerne les droits garantis par la Convention et quelle est l'étendue de cette compétence. Si possible, veuillez donner des exemples de précédents ou de jurisprudence.

2.2 Si votre pays n'est pas un État partie à la Convention :

- Des mesures législatives ont-elles été prises en application de la Recommandation ?
- Veuillez expliquer brièvement en quoi les politiques publiques et programmes sont conformes à ses dispositions.

Les informations fournies doivent montrer en quoi les normes et programmes cités sont conformes aux engagements souscrits au titre de la Recommandation. Si possible et lorsque c'est approprié, veuillez décrire les normes juridiques, les politiques et les programmes nationaux en matière d'éducation, ainsi que la situation de fait.

2.3 Quels sont les principaux textes législatifs et réglementaires adoptés au plan national pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention ou de la Recommandation ?

Pour chacun, indiquez :

- Références
- Dates
- Objets

Le rapport doit rendre compte des textes adoptés qui interdisent et cherchent à éliminer graduellement toute discrimination reposant sur des circonstances historiques, culturelles, économiques et politiques et visent à promouvoir l'égalité des chances en matière d'éducation.

Veillez fournir en nombre suffisant des citations ou résumés des principaux textes constitutionnels, législatifs ou autres qui instituent des garanties et des sanctions s'agissant des droits énoncés dans la Convention et la Recommandation.

II. Données sur l'application de la Convention ou de la Recommandation (en référence aux dispositions de celles-ci)

1. Non-discrimination dans le domaine de l'éducation

1.1 La discrimination en matière d'accès à l'éducation fondée sur les motifs spécifiés dans la Convention et la Recommandation est-elle totalement proscrite dans votre pays ? Oui/Non

1.2 Veuillez décrire les mesures adoptées avec les objectifs suivants :

- Éliminer la discrimination dans l'acceptation qu'en donnent la Convention et la Recommandation ?
- Prévenir la discrimination dans l'acceptation qu'en donnent la Convention et la Recommandation ?

Mentionnez les mesures prises aux titres suivants :

- *La non-discrimination en ce qui concerne l'admission des élèves dans les établissements d'enseignement*
- *L'interdiction de toute différence de traitement*
- *Le traitement des ressortissants étrangers résidant dans votre pays*

Elle devrait aussi mentionner l'assistance prêtée par les autorités publiques éducatives aux établissements d'enseignement.

2. Égalité des chances en matière d'éducation

2.1 Veuillez expliquer quelles mesures concrètes votre gouvernement a prises pour garantir l'égalité d'accès à tous les niveaux de l'enseignement dans votre pays.

Dans cette partie, veuillez citer les mesures antidiscriminatoires, les incitations financières, les bourses, les actions positives et des exemples de discrimination positive.

2.2 Veuillez indiquer comment ont été élaborés les stratégies et programmes mis en œuvre dans le but de garantir dans votre pays l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation (accès, participation et achèvement des études).

Vous mettrez particulièrement l'accent sur l'égalité des genres

2.3 Veuillez décrire ce qu'il est prévu de faire et ce qui a déjà été fait dans votre pays pour assurer une éducation inclusive à l'ensemble des apprenants tout au long du processus d'apprentissage.

Veuillez décrire ici les mesures prises, par exemple, pour accorder une attention particulière à l'équité et à l'égalité des genres dans le domaine de l'éducation, notamment en luttant contre la violence sexiste, et aux besoins éducatifs des personnes démunies, des individus marginalisés économiquement et socialement et des autres groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées.

3. Mise en œuvre du droit à l'éducation : progrès accomplis

3.1 Enseignement primaire universel

- Veuillez fournir des informations concernant les progrès réalisés en matière d'universalisation de l'accès à l'enseignement primaire.
- Veuillez fournir des détails quant à l'accessibilité de l'enseignement primaire obligatoire et gratuit dans votre pays :
 - *L'enseignement primaire est-il accessible à tous gratuitement ? Oui/Non*
 - *Dans l'affirmative, quelles sont les lois et politiques qui garantissent la gratuité de cet enseignement primaire universel ?*
 - *Dans la négative, votre gouvernement a-t-il l'intention d'assurer un enseignement primaire gratuit ? Oui/Non*
 - *Le cas échéant, de quelle manière ?*
- L'enseignement primaire est-il obligatoire dans votre pays ? Oui/Non
 - *Dans la négative, veuillez préciser quelles en sont les modalités et indiquer la durée actuelle de l'enseignement obligatoire.*
 - *Indiquez si votre pays a adopté ou révisé des textes législatifs pour faire en sorte que l'âge légal de la fin de l'enseignement obligatoire, celui du mariage et celui de l'accès à l'emploi soient harmonisés de façon cohérente.*

Dans cette partie, il convient de faire état des difficultés rencontrées par votre gouvernement pour garantir l'accès universel à l'enseignement primaire gratuit et obligatoire.

3.2 Enseignement secondaire

- Veuillez indiquer si l'enseignement secondaire – y compris la formation technique et professionnelle – est en règle générale ouvert et accessible à tous dans votre pays.

Donnez le détail des difficultés rencontrées par votre gouvernement pour assurer la parité des sexes en termes d'accessibilité de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle au niveau secondaire
- Cet enseignement est-il gratuit ? Oui/Non

- *Le cas échéant, veuillez indiquer dans quelle mesure.*

Veuillez également donner le détail des difficultés rencontrées par votre gouvernement pour concrétiser l'accès universel à l'enseignement secondaire gratuit. Merci de fournir des renseignements d'ordre quantitatif et de nature descriptive au sujet de ces difficultés et des progrès accomplis.

3.3 Enseignement supérieur

- Expliquez dans quelle mesure l'accès à l'enseignement supérieur – y compris à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels – en fonction des aptitudes individuelles est une réalité dans votre pays.
- Décrivez les efforts consentis par votre gouvernement pour prévenir toute discrimination en raison de motifs proscrits par la Convention, qui soit susceptible d'empêcher un individu d'entamer et de poursuivre jusqu'à leur terme des études supérieures.

Veuillez indiquer le montant des frais devant être engagés pour s'inscrire dans un établissement supérieur (en distinguant établissements publics et privés). Veuillez aussi communiquer des renseignements d'ordre quantitatif et de nature descriptive au sujet des difficultés rencontrées par votre gouvernement pour assurer l'accès à l'enseignement supérieur et des progrès réalisés à cet égard.

3.4 Éducation des adultes et apprentissage tout au long de la vie

- Quels efforts votre gouvernement a-t-il consentis pour instaurer un système d'éducation permanente fondé sur les capacités individuelles ?
 - *Veuillez mentionner les efforts consacrés à l'éducation à l'intention de ceux qui n'ont pas bénéficié de l'enseignement primaire ou ne l'ont pas suivi jusqu'à son terme.*
- Quelles sont les mesures concrètes mises en œuvre pour garantir un accès équitable à l'éducation permanente ?
 - *Veuillez indiquer les mesures prises (y compris sous la forme d'une aide financière) pour répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes, avec pour objectifs :*
 - *L'élimination de l'analphabétisme*

- *L'accès équitable à des programmes appropriés ayant pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences de la vie courante.*

3.5 Éducation de qualité

- Veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour assurer dans tous les établissements éducatifs des conditions équivalentes aux titres suivants :
 - *Normes éducatives*
 - *Qualité de l'enseignement dispensé (infrastructures, ratios enseignants/apprenants, supports pédagogiques et d'apprentissage)*
 - *Dispositions visant à faire en sorte que les enfants étudient dans un environnement sûr, à l'abri (à l'intérieur, aux abords, et sur le chemin des établissements scolaires) de toute forme de violence ou de harcèlement, notamment de violence sexiste motivée par le fait qu'ils sont scolarisés.*

Dans votre évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé, veuillez prendre en compte tous les établissements éducatifs publics du même niveau. Veuillez inclure des renseignements sur les politiques, protocoles ou codes de conduite en vigueur.

3.6 Personnel enseignant

- Veuillez décrire la situation matérielle du personnel enseignant à tous les niveaux dans votre pays.

Merci d'inclure des renseignements sur les traitements moyens des enseignants (pour chaque niveau), par rapport à ceux des (autres) fonctionnaires de qualification équivalente, et de quelle manière ce ratio a évolué au fil du temps.

- Veuillez expliquer brièvement les mesures prises dans votre pays pour améliorer les conditions de vie et de travail du personnel enseignant.
- Veuillez expliquer brièvement les mesures prises dans votre pays au titre de la formation des enseignants.
- Enregistre-t-on dans votre pays des cas de discrimination en matière de formation du corps enseignant ? Oui/Non

➤ *Dans l'affirmative, veuillez donner le détail des mesures prises par votre gouvernement face à cette situation.*

3.7 Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

- Veuillez rendre compte brièvement des efforts menés par votre pays pour faire en sorte que l'éducation vise :
 - Au plein épanouissement de la personnalité humaine
 - Au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les renseignements fournis devraient montrer de quelle manière l'éducation promeut la compréhension et le respect mutuels, ainsi que la poursuite des progrès en matière d'égalité des sexes (par exemple, grâce à l'institution d'un enseignement consacré aux droits de l'homme dans les programmes scolaires).

3.8 Enseignement privé et éducation religieuse et morale

- Veuillez fournir des éléments d'information succincts quant au cadre réglementaire applicable à la création d'établissements d'enseignement privés ou aux modalités de leur fonctionnement

Compte tenu de la privatisation rapide de l'enseignement, les renseignements fournis doivent également indiquer de quelle manière le gouvernement réglemente la prestation d'un enseignement privé et garantit le respect de normes minimales en matière d'éducation. Ils doivent aussi montrer de quelle manière votre gouvernement veille à ce que le développement de l'enseignement privé ne soit pas une source de discriminations et dans quelle mesure les établissements privés constituent une solution de substitution pertinente dans votre pays.

- Veuillez exposer brièvement l'ensemble des mesures prises pour assurer le respect de normes minimales compte tenu du droit des parents ou des tuteurs légaux d'assurer une éducation religieuse et morale à leurs enfants.

3.9 Droits des minorités nationales

- Comment les droits octroyés aux minorités nationales afin qu'elles puissent mener leurs propres activités éducatives sont-ils protégés ?

- Veuillez indiquer les mesures législatives et politiques prises dans votre pays en ce qui concerne les normes éducatives applicables aux établissements administrés par des minorités.

Veuillez aborder les modalités de l'enseignement des langues, notamment la place de l'enseignement des langues dans la politique éducative.

III. Moyens mis en place pour sensibiliser les pouvoirs publics à la Convention et à la Recommandation et lever les obstacles à leur mise en œuvre

1. Difficultés et obstacles : veuillez fournir des renseignements aux titres suivants :

- 1.1 Les difficultés et obstacles rencontrés au titre de la mise en œuvre des principales dispositions de la Convention et de la Recommandation.**
- 1.2 Les principaux problèmes qu'il convient de régler pour promouvoir mieux encore l'égalité des chances en matière d'éducation dans votre pays.**
- 1.3 L'efficacité des méthodes mises en œuvre pour lever les obstacles rencontrés (brève évaluation).**

Le rapport devrait contenir des éléments d'information concrets au sujet des difficultés et obstacles rencontrés (notamment pratiques et juridiques).

2. Sensibilisation

2.1 Décrivez brièvement les actions menées :

- Pour appeler l'attention des pouvoirs publics sur la Convention et la Recommandation.
- Sensibiliser le public aux principes de non-discrimination et d'égalité des chances en matière d'éducation consacrés par la Convention et la Recommandation, en les diffusant au plan national et au niveau local, notamment auprès des organisations non gouvernementales.

Les éléments d'information fournis devraient indiquer si les dispositions de la Convention et de la Recommandation ont été traduites dans la langue nationale et, le cas échéant, dans les langues locales.

2.2 Mentionnez les activités engagées ou appuyées par la commission nationale en vue de :

- Promouvoir la Convention et la Recommandation.
- Susciter un débat sur des enjeux déterminants en rapport avec les droits énoncés dans ces instruments.

Les organes directeurs de l'UNESCO ont souligné que des activités de sensibilisation étaient nécessaires. Vu l'importance que revêt l'action normative au niveau national, la Convention doit recevoir une large diffusion, avec le soutien des commissions nationales.

Ressources

1. Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001145/114583f.pdf#page=122>
2. Recommandation contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001145/114583f.pdf#page=126>
3. Etats parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
<http://www.unesco.org/eri/la/convention.asp?KO=12949&language=F&order=alpha>
4. Suivi de l'application des instruments normatifs de l'UNESCO
<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001611/161161f.pdf>
5. Dix raisons pour lesquelles la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement conserve dans le monde d'aujourd'hui toute son importance :
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001537/153765f.pdf>
6. Signification de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142908m.pdf>
7. Commentaire sur la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001412/141286f.pdf>
8. Mettre en œuvre le droit à l'éducation Compilation d'exemples pratiques
<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002154/215443f.pdf>
9. Le droit des filles et des femmes à l'éducation (Anglais)
<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002278/227859e.pdf>
10. Le droit à l'éducation des personnes handicapées (Anglais)
<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002325/232592e.pdf>
11. Le droit à l'éducation et la profession des enseignants (Anglais)
<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002348/234820E.pdf>
12. La Base de Données sur le droit à l'éducation
<http://www.unesco.org/education/edurights/index.php?action=home&lng=fr>
13. Site Internet du droit à l'éducation
http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading_theinternational_agenda/right_to_education/
14. Site Internet des instruments normatifs
http://www.unesco.org/new/fr/education/standards_and_norms/



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Education
Sector

Combating discrimination in education

**Ninth consultation of Member States
on the application of the Convention
and the Recommendation against
Discrimination in Education (1960)**

Guide for the preparation of reports

**Guidelines for the preparation
of reports by Member States
on the application
of the 1960 Convention and
Recommendation against
Discrimination in Education**

**Approved by UNESCO's Executive Board
at its 197th session in October 2015**

Published by
the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Education Sector
7 place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France

© UNESCO 2016
All rights reserved

The designations employed and the presentation of material throughout this publication do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNESCO concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

Designed and printed by UNESCO.

Printed in France

(ED-2016/WS/4) CLD 315.16

1. Preliminary remarks

These Guidelines are intended to assist Member States in the preparation of the Reports on the implementation of the 1960 Convention against Discrimination in Education (“the Convention”) as well as the 1960 Recommendation against Discrimination in Education (“the Recommendation”).

The Convention and the Recommendation, adopted by UNESCO’s General Conference in 1960, correspond to UNESCO’s constitutional mandate to “advance the ideal of equality of educational opportunities without regard to race, sex or any distinctions, economic or social”.

In light of the post-2015 development agenda, the monitoring of the implementation of the Convention and Recommendation is of crucial importance, in order to ensure an education for all and to counter persistent inequalities in access, participation and learning outcomes at all levels, particularly for the most vulnerable groups. National action aimed at making quality education accessible to all without discrimination needs to be emphasized. Concrete measures taken by Member States in accordance with their legal obligations under the Convention and the Recommendation contribute to this process.

2. Reporting obligations

Member States are expected to bear in mind the difference in the legal nature of the obligations under the Convention, as distinguished from those under the Recommendation. The **Convention has binding force**, and the States Parties must incorporate its provisions into the national Constitution or domestic law. **The Recommendation, non-binding in nature, has political and moral force.** It seeks to take into account the difficulties that certain States might experience, for various reasons and in particular on account of their federal structure, in ratifying the Convention. Barring differences in wording and in legal scope inherent to the nature of these two categories of instrument, the content of the Recommendation is identical to that of the Convention. Articles I to VII of the Convention and the Recommendation are identical in wording and contain similar provisions. Member States are expected to give effect to it in national legislation and education policies. In addition, the reporting obligation under the provisions of Article VII of the Convention and of the Recommendation is the same.

Article VIII of UNESCO’s Constitution states that “Each Member State shall submit to the Organization, at such times and in such manner as shall be determined by the General Conference, reports on the laws, regulations and statistics relating to its

educational, scientific and cultural institutions and activities, and on the action taken upon the recommendations and conventions referred to in Article IV, paragraph 4". Therefore, even if countries are not a State Party to the Convention, they need to submit a report on the implementation of the Recommendation.

The reporting should be as comprehensive as possible and the process needs to be participatory and conducted in cooperation between ministries of education and other ministries dealing with the right to education issues. Relevant information from NGOs having Education as their main field of activity should also be provided. The preparation of this report is a good opportunity for Member States to assess the implementation of the right to education in their country and create a dialogue with other actors involved in this field.

3. General indications

Even though some points are framed as questions, the document should be regarded more as a guide than as a questionnaire. Member States are encouraged to provide as much information as possible. In addition to a description of the constitutional, legislative and administrative and policy framework established for the implementation of the provisions guaranteed by the instruments, the information supplied by Member States should also demonstrate how laws and practices comply with the Convention and the Recommendations rights describing legal norms as well as the factual situation.

Member States which already reported to the Eighth Consultation (2011-2013) are invited to refer to it when appropriate. In case some of the information supplied for the national Education for All 2015 Review Report is relevant, Member States may reproduce or refer to it with precise **indication as to its retrieval**.

The reporting period for the Ninth Consultation on the implementation of the Convention and the Recommendation covers four years (2012-2015).

4. Modalities

The present Guidelines present two series of questions/remarks: (1) basic questions to be directly filled by Member States (States parties to the Convention and others) and (2) additional questions with support elements aimed at guiding the Members States to structure and detail their responses (including helpful remarks on how to respond efficiently to the questions raised) these elements are presented in italics. The aim is to simplify and shorten the Guidelines while providing necessary information in order to assist Member States in the preparation of responses.

I. Information on the legislative, judicial, administrative and other measures taken by the State at the national level

1. Ratification of the Convention

1.1 If the Convention has not been ratified yet:

- Does your country plan to ratify this instrument? Yes/No
- Please indicate the stage of ratification process reached by your country.
 - *Close to ratification*
 - *Under way*
 - *Actively under preparation*
 - *Not considering ratification in the short, medium or long term*
- Please briefly explain which are the obstacles or difficulties encountered in completing the ratification process and the means of overcoming them.

Describe:

- *the obstacles, whether legal, institutional, political or practical*
- *the means of overcoming them*
- *the extent to which UNESCO can assist in completing the process*

1.2 If the 1962 Protocol instituting a Conciliation and Good Offices Commission to be responsible for seeking the settlement of any disputes which may arise between States Parties to the Convention against Discrimination in Education¹ is not ratified yet:

- Does your country plan to ratify this instrument? Yes/No
- Please indicate the stage of ratification process reached by your country.
 - *Close to ratification*
 - *Under way*
 - *Actively under preparation*
 - *Not considering ratification in the short, medium or long term*
- Please explain which are the obstacles or difficulties encountered in completing the ratification process and the means of overcoming them.

Describe:

- *the obstacles, whether legal, institutional, political or practical*
- *the means of overcoming them*
- *the extent to which UNESCO can assist in completing the process*

2. Legal framework governing the protection of rights guaranteed in the Convention and the Recommendation in the national legal system

2.1 In case your country is a State Party to the Convention:

- Is the Convention directly applicable in your country's domestic law following its ratification? Yes/No
- If not, has it been incorporated into the national Constitution or domestic law so as to be directly applicable?

¹ The Protocol was adopted in 1962. For more information on this Commission:
http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=23762&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

This seeks information on whether the provisions of the Convention are guaranteed in a domestic legal instrument (Constitution, legislative text or other national provisions)

- Please indicate whether the provisions of the Convention can be invoked before and given effect to by courts, tribunals and administrative authorities.

Information should be given about the judicial, administrative and other competent authorities having jurisdiction with respect to the rights guaranteed by the Convention and the scope of such competence. If possible, illustrate on the basis of available case law and jurisprudence.

2.2 In case your country is not a State Party to the Convention:

- Have legislative measures been taken pursuant to the Recommendation?
- Please explain briefly the ways in which public policies and programmes correspond to its provisions.
- Information supplied should demonstrate how such norms and programmes comply with commitments under the Recommendation. If possible and when appropriate, describe legal norms, national education policy and programs as well as the factual situation.

2.3 For either the provisions of the Convention or the Recommendation, please list the principal national laws and regulations adopted in order to implement them.

For each of them indicate:

- *References*
- *Dates*
- *Aims*

The Report should cover texts adopted to combat, prohibit and eliminate gradually discrimination in education as rooted in the historical, cultural, economic and political conditions and to promote equal educational opportunities.

Please include sufficient quotations from or summaries of the relevant principal constitutional, legislative and other texts which guarantee and

provide remedies in relation to the rights enshrined in the Convention and the Recommendation.

II. Information on the implementation of the Convention or Recommendation (with reference to their provisions)

1. Non-discrimination in education

1.1 Is discrimination in education based notably on grounds specified in the Convention/Recommendation fully outlawed in your country?

Yes/No

1.2. Please explain which measures are adopted to:

- Eliminate discrimination within the meaning of the Convention/ Recommendation?
- Prevent discrimination within the meaning of the Convention/ Recommendation?

The description should include measures taken as regards:

- *Non-discrimination in the admission of pupils to educational institutions*
- *Non-differential treatment*
- *Treatment of foreign nationals resident in your country*

This should also include assistance granted by public educational authorities to educational institutions.

2. Equal opportunities in education

2.1 Please explain what are the concrete actions taken by your government to guarantee equal access to all level of education in your country?

In this part, please include anti-discriminatory measures, financial incentives, fellowships, positive or affirmative action.

2.2 Please indicate how strategies and programmes are being implemented with a view to ensuring, in your country, equality of educational opportunities (in terms of access, participation and completion).

Particular emphasis should be placed on gender equality and on the improvement of the legal and social status of women.

2.3 Please describe the actions planned and taken in your country to ensure inclusion of all learners in learning process.

Here please describe measures taken for instance to give special consideration to gender equity and equality in education including addressing gender-based violence, and the educational needs of the poor, economically and socially marginalized and other vulnerable groups, including people with disabilities.

3. Progress made with respect to implementing the right to education

3.1 Universal primary education

- Please provide information on the progress made with respect to ensuring universal access to primary education.
- Please provide details on the availability of compulsory and free of charge primary education in your country:
 - *Is primary education available free of charge to all? Yes/No*
 - *If so, please list the laws and policies that ensure this universal free availability of primary education.*
 - *If not, does your government intend to ensure free primary education? Yes/No*
 - *If so, how?*
- Is primary education compulsory in your country? Yes/No
 - *If not, please provide details on its implementation and indicate the current period of compulsory education*

➤ *Indicate whether your country has adopted and reviewed legislation so that minimum ages for the end of compulsory education, for marriage and for entry into employment are coherent and aligned.*

In this part, details should be provided on the difficulties experimented by your government in the realization of universal access to free and compulsory primary education.

3.2 Secondary education

- Please provide information on the general availability and accessibility to all of secondary education, including technical and vocational secondary education and training in your country.

Please provide details on the difficulties experienced by your government to guarantee gender parity in terms of accessibility to technical and vocational secondary education and training

- Is it available free of charge?

Yes/No

➤ *If so, please describe the extent to which it is.*

Please also provide details on the difficulties experienced by your government in the realization of universal access to free secondary education. Please provide quantitative and descriptive information on these difficulties and on the progress realized.

3.3 Higher education

- Please explain to what extent access to higher education, based upon individual capacity, including technical and vocational education and training, is realized in your country.
- Please describe the efforts made by your government to ensure that there is no discrimination on the ground prohibited by the Convention to enter and complete higher education.

Please provide information on the financial costs to receive education in higher public or private Education institutions. Please include explanations about both public and private institutions. Please also provide quantitative and

descriptive information on the difficulties experienced by your government as regards access to higher education and on the progress realized.

3.4 Adult education and lifelong learning

- What efforts has your government made to establish a system of continuing education on the basis of individual capacity?
 - *Please specify efforts made as regards education for persons who have not received or completed the whole period of their primary education.*
- What are the concrete measures implemented to ensure equitable access to continuing education?
 - *Please specify measures (including financial assistance) that ensure that the basic learning needs of all young people and adults are met through:*
 - *elimination of illiteracy*
 - *equitable access to appropriate learning and life-skills programmes.*

3.5 Quality education

- Please provide information on the measures taken by your country to ensure equivalence in all educational institutions in:
 - *the standards of education*
 - *the conditions relating to the quality of the education provided (e.g. infrastructure, teacher/learner ratios, teaching and learning materials)*
 - *the provisions to ensure that children learn in a safe environment free from violence or harassment, including school-related gender-based violence (at, around, and on the way to school).*

Please, to provide such quality assessment, take into account all public educational institutions of the same level. Please include information on policies, protocols or codes of conduct.

3.6 Teaching profession

- Please describe the conditions of teaching staff at all levels in your country.

Please include information on teachers' average salaries (for each level of education) as compared to the salaries of (other) civil servants with equivalent qualification, and on how this ratio developed overtime.

- Please explain briefly the measures your country takes to improve the living and teaching conditions of teaching staff.
- Please explain briefly the measures your country takes regarding the training for the teaching profession.
- Have there been instances of discrimination as regards the training for the teaching profession in your country?

Yes/No

► *If so, please detail the response your government gave to this situation.*

3.7 Respect for human rights and fundamental freedoms

- Please briefly report on national efforts made for directing education to:
 - the full development of the human personality
 - the strengthening of respect for human rights and fundamental freedoms.

Here the information should demonstrate how education promotes understanding, respect and further progress towards gender equality (for example, through the introduction of human rights education in curricula).

3.8 Private education and religious and moral education

- Please provide brief information on the regulatory framework relating to the establishment or maintenance of private educational institutions

In the context of rapid privatization of education, the information should also indicate how the Government is regulating private education providers and is ensuring compliance with minimum standards of education. The information should also demonstrate how your government guarantees that the development of private education does not generate discriminations and to what extent private schools offer a relevant alternative in your country.

- Please briefly describe the education policy framework for minimum educational standards as regards the rights of the parents/legal guardian for providing religious and moral education for their children.

3.9 Rights of national minorities

- What are the rights given to national minorities to carry out their own educational activities protected?
- As regards the educational standards in educational institutions run by minorities, please describe the legal and policy framework existing in your country.

Please cover the language facilities, notably the use of teaching of languages in education policy.

III. Methods used to draw the attention of the various authorities in the country to the instruments and to remove the obstacles encountered

1. Challenges and obstacles – Please provide information on

- 1.1 The difficulties and obstacles encountered in the process of implementing the key provisions of the Convention/Recommendation.
- 1.2 The main issues that need to be addressed for promoting further the implementation of equality of educational opportunities in your country.
- 1.3 Brief assessment of the effectiveness of the methods introduced to remove obstacles encountered.

The Report should provide concrete elements on the difficulties and obstacles (including legal and practical) encountered.

2. Awareness-raising

2.1 Briefly describe activities carried out to:

- draw the attention of the various authorities of the country to the Convention/Recommendation
- raise public awareness of the principles of non-discrimination and equality of educational opportunities enshrined in the Convention and the

Recommendation, and their national or local dissemination, in particular to non-governmental organizations.

This should include their translation into national and, where necessary, local languages.

2.2 Please specify activities undertaken or supported by the National Commission with a view of

- promoting the Convention/Recommendation
- fostering debate on critical issues, in relation to the rights enshrined in the instruments

UNESCO governing bodies have underlined the need for awareness-raising. Given the importance of normative action at the national level, the Convention must be given wide dissemination, with the support of National Commissions.

Resources

1. Convention against Discrimination in Education
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001145/114583e.pdf#page=118>
2. Recommendation against Discrimination in Education
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001145/114583e.pdf#page=122>
3. States parties to the Convention against Discrimination in Education
<http://www.unesco.org/eri/la/convention.asp?order=alpha&language=E&KO=12949>
4. Monitoring UNESCO's standard-setting instruments
<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001611/161161E.pdf>
5. Ten Reasons Why UNESCO's Convention against Discrimination in Education is highly significant in today's world as regards the realization of the right to education
for all: <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001537/153765E.pdf>
6. Significance of the Convention against Discrimination in Education
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142908m.pdf>
7. Commentary on the Convention against Discrimination in Education
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001412/141286e.pdf>
8. Implementing the Right to Education- a Compendium of Practical Examples
<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001908/190897e.pdf>
9. Girls' and Women's Right to Education
<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002278/227859e.pdf>
10. The Right to Education for Persons with Disabilities
<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002325/232592e.pdf>
11. The Right to Education and the Teaching Profession
<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002348/234820E.pdf>
12. Database on the Right to education
<http://www.unesco.org/education/edurights/index.php?action=countries&lng=en>
13. Website Right to education
<http://www.unesco.org/new/en/education/themes/leading-the-international-agenda/right-to-education/>
14. Website Norms and standards
<http://www.unesco.org/new/en/education/standards-and-norms/>